



## La monarchie absolue (suite)

### LE SIÈCLE DE

## LOUIS XV - 1715-1774 (2/4)

### Un 1/4 de siècle de tranquillité 1715-1740

#### Le « ministériat » du cardinal de Fleury 1726-1740

#### Intermède du duc de Bourbon

À la mort du Régent, les fonctions de premier ministre sont confiées au duc de Bourbon. Il les garde pendant trois ans. À l'extérieur, l'alliance avec les nations protestantes du nord est maintenue, bien que paradoxalement, au dedans, les mesures contre les réformés soient renforcées, d'une manière toute théorique d'ailleurs.

Les finances du royaume sont assainies. Si la création d'un impôt égalitaire – le cinquantième des revenus – perçu en nature, échoue, la stabilisation de la livre constitue un succès étonnamment durable, puisque sa valeur argent ne variera pas – hormis l'émission des assignats révolutionnaire – jusqu'en 1914.

C'est également sous le gouvernement du duc de Bourbon, qu'après le renvoi en Espagne d'une infante prématurément fiancée à Louis XV, fut conclu le mariage de ce dernier avec Marie Leczinska, fille du roi de Pologne Stanislas déchu ; mariage qui, à court terme, nous mettra en possession du duché de Lorraine. En 1726, sous la pression du cardinal de Fleury très influent au conseil, le duc de Bourbon est remercié par Louis XV.

#### Fleury

Fleury est depuis longtemps dans les allées du pouvoir. Désigné par Louis XIV, peu avant sa mort, comme précepteur du futur Roi, il a su gagner toute l'affection et la confiance de son disciple. Avant qu'il fût promu, en fait sinon en titre, principal ministre,

Fleury, depuis la mort du Régent a assisté Louis XV dans tous les conseils et même dans son travail particulier avec chacun de ses ministres.

Comme Richelieu il est un véritable homme d'Église, contrairement à Mazarin et Dubois, dans ce quatuor de cardinaux qui ont été si mêlés au pouvoir suprême pendant plus d'un siècle – période dont il faut exclure les cinquante années du règne personnel de Louis XIV.

D'excellente bourgeoisie languedocienne, entré dans les ordres après de brillantes études, Fleury devient aumônier de la reine puis du Roi avant d'obtenir le siège épiscopal de Fréjus, où il fut un évêque modèle. Chargé de l'éducation de Louis XV, et ayant acquis toutes les faveurs du Régent, il s'acquitte fort bien de sa tâche, donnant à son élève une formation soignée tant religieuse que profane.

Outre ses qualités innées, sa présence ininterrompue à la cour depuis 1715, son intimité avec le jeune Roi, l'excellente connaissance qu'il acquiert de toutes les affaires de l'État le rend apte à accéder aux plus hautes responsabilités... sa dignité de cardinal lui donnant la préséance au conseil d'en haut.

#### Politique extérieure

Le maintien de la paix constitue la clé de voûte de la politique extérieure de Fleury, et en conséquence il ne fait que pérenniser le système d'alliances qui a si bien réussi au Régent. Il trouve heureusement en la personne du premier ministre anglais Walpole, un partenaire qui partage étroitement ses vues, malgré les oppositions internes que constitue en Angleterre le





parlement plutôt hostile à la France, et en France le parti anti-autrichien estimant l'alliance anglaise contre nature.

Il est curieux de remarquer, qu'à des époques différentes, les quatre cardinaux-ministres ont tous mené, sans état d'âme, une politique d'entente avec les états protestants, l'Angleterre en particulier, comme si la pourpre était pour eux une caution suffisante, alors que Louis XIV lui-même, surtout au couchant de son règne, assailli par les scrupules, probablement sous l'influence du parti dévot, s'est laissé guider par une certaine idéologie qui altérera le réalisme de sa politique extérieure.

Jusqu'en 1740, année où la France se laissera entraîner dans un conflit majeur provoqué en grande partie par l'apparition sur la scène européenne du roi de Prusse Frédéric II. Fleury, en accord avec Walpole réussit à maintenir un équilibre entre les puissances, arbitrant même une passe d'armes entre l'Angleterre et l'Espagne. Il teint en respect l'Autriche laissant l'empereur Charles VI dans l'incertitude de l'approbation par la France de la pragmatique sanction. Il s'agissait d'un décret par lequel il instituait à sa mort, sa fille Marie-Thérèse comme héritière de ses possessions relevant de la maison de Habsbourg.

Cette période de paix, certes fragile, mais bénéfique ne fut troublée que par un conflit très limité, occasionné par l'ouverture de la succession de Pologne. En 1733 le trône électif polonais se trouvant vacant, la Russie et l'Autriche soutiennent la candidature d'Auguste électeur de Saxe contre celle de Stanislas Leczinsky, beau père de Louis XV qui bénéficie de l'appui de la noblesse du pays et bien sûr de la France. Bien qu'élu, Stanislas doit presque aussitôt abandonner son trône sous la pression russe et saxonne alors que la France déclare à l'Autriche une guerre à la portée strictement limitée dans le but de ne pas alarmer nos alliés anglais et hollandais.

Les Autrichiens sont facilement défaits sur le Rhin et en Italie <sup>(1)</sup>, et à défaut d'un trône polonais, sans intérêt pour nous, qui eût échu au beau-père de Louis

XV, Stanislas, à titre de compensation reçoit le duché de Lorraine qui passe aussitôt sous administration française, et sera annexé à la France à la mort de son nouveau duc, achevant ainsi, après des décennies d'effort notre pré carré au nord-est. Succès diplomatique inestimable, concrétisé par le traité de Vienne en 1738 <sup>(2)</sup>.

« Depuis la paix de Vienne la France était l'arbitre de l'Europe ». Cette constatation du Roi de Prusse en 1740 est le jugement le plus lucide porté sur l'action de Fleury. <sup>(3)</sup> Cette ère de paix avec prépondérance française allait toutefois se clore avant la disparition du cardinal.



LE DUC D'ORLÉANS DÉJANT

## Les oppositions intérieures

Le principal obstacle rencontré par le pouvoir pendant cette période est constitué par une résistance parlementaire qui trouve appui et prétexte dans l'opposition janséniste à la bulle *Unigenitus*. On se souvient qu'après bien des réticences elle avait été enregistrée par le parlement de Paris en 1720 d'une manière pleine

d'équivoques. Fleury, s'il est imprégné de principes gallicans modérés, a, face aux jansénistes, une position théorique ferme qui ne manque toutefois pas d'une certaine souplesse.

Or le jansénisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, fortement teinté de richisme – mouvement opposé au pouvoir épiscopal, préconisant une direction presbytérale de l'Église – prenait l'allure d'un parti politique soutenu par le parlement de Paris, qui ayant enfourché le cheval d'un gallicanisme intransigeant cherchait en réalité par tous les moyens à contrecarrer le pouvoir royal.

La flexibilité de Fleury va permettre un calme relatif jusqu'en 1727 date à laquelle une déclaration intempestive d'un évêque janséniste provoque la condamnation de ce dernier par un concile régional d'où une levée de boucliers d'une cinquantaine d'avocats parisiens se livrant à un réquisitoire dirigé pèle mèle contre la décision du concile, la bulle, Rome et Fleury.



Parallèlement une feuille hebdomadaire clandestine à grand succès, les « Nouvelles ecclésiastiques » appuie la révolte faisant feu de tout bois, particulièrement des fausses rumeurs. Il fallut près de trois années et toute l'habileté de Fleury pour venir à bout de la rébellion. Le ralliement à la bulle du cardinal de Noailles archevêque de Paris, jusqu'alors janséniste ardent, précède de peu l'ordre donné à toute église de France de recevoir purement et simplement la bulle.

Une longue bataille de procédure fut nécessaire pour que le parlement se soumit non sans que cent trente-neuf conseillers fussent envoyés en exil avant d'être finalement réintégrés. Cette reculade du parlement fut largement due au ridicule apporté au mouvement janséniste par l'épisode des convulsionnaires de St Médard, mais elle est le début d'une longue trêve d'une quinzaine d'années entre pouvoir et contestataires.

### Les bienfaits de la paix

Personne ne conteste la bonne santé de nos finances et la prospérité de notre économie sous le *ministériat* de Fleury, dues certes à l'absence de conflits extérieurs majeurs, mais également à l'impulsion donnée qui fut d'autant plus remarquable que cette situation favorable s'est prolongée jusqu'à la fin du règne de Louis XV malgré deux guerres aux résultats contrastés.

La stabilité monétaire acquise en 1726 pour près de deux siècles a permis un assainissement des finances et même, surprise, un équilibre budgétaire, éphémère il est vrai, mais qu'on ne reverra pas avant la Restauration. Habile gestion due d'abord à Le Peletier mais après lui surtout à Orry, l'égal de Colbert, contrôleur général pendant quinze ans. Le rendement de l'impôt direct taille, capitation, don gratuit du clergé, dixième en temps de guerre, sans en accabler la source est nettement supérieur à celui du règne précédent.

Des renouvellements successifs du bail des fermes, de plus en plus avantageux pour l'État et facilités en partie par l'organisation exemplaire de la ferme générale – secteur semi-public – accroissent très sensiblement l'apport de l'impôt indirect aux ressources du trésor. Ainsi, dans les années 1740 les revenus égalent par an 700 à 900 tonnes équivalent argent pour des dépenses engagées de 800 tonnes, alors que sous Louis XIV le revenu des meilleures années était monté à 800 tonnes pour tomber à 300 vers 1709-1710.

État financier satisfaisant dû à l'habileté des hommes au pouvoir qui profitent aussi du développement de l'agriculture, de l'industrie, du grand commerce maritime et de l'afflux des métaux précieux.

La tâche des dirigeants est rendue plus aisée par une meilleure connaissance des possibilités de la nation obtenue par le lancement d'enquêtes administratives de tous genres, créant aussi un climat propice à la vie intellectuelle et scientifique du royaume.

Soulignons que cette évolution générale a été favorisée par la création d'un réseau routier unique en Europe – 30 000 km de nouvelles routes carrossables en 1780, base de notre système actuel – auquel sont attachés les noms d'Orry et de Trudaine, et réalisé grâce à la corvée des grands chemins, impôt en nature – le travail – appliqué aux riverains. Y sont obligés non pas comme on l'a écrit caricaturalement « surtout les pauvres gens » mais aussi tous ceux disposant de chevaux et de bœufs d'attelage soit la classe aisée des laboureurs.

Il importe de mentionner, débordant quelque peu le *ministériat* du cardinal, une profonde réorganisation législative et juridique, sous la direction de d'Aguesseau rappelé en 1727 à la chancellerie. Il s'agit d'une œuvre colossale de la mise en place d'éléments dotant la France, pour la première fois, d'un droit civil unitaire étroitement guidé par la raison, sans qu'il y ait transgression morale. Œuvre en partie méconnue par suite des destructions jacobines, passée à la postérité sous le nom de « Code Louis XV ».

\* \* \*

En 1740, un quart de siècle d'une politique aux grandes lignes continues, a permis l'établissement d'une paix civile certes fragile, dans une nation prospère, et une position d'arbitre sur le plan européen. L'ouverture de la succession d'Autriche va mettre un terme à cet équilibre et amener un temps plus orageux.

René Maillot

(1) Derniers exploits de la vieille garde de Louis XIV. Berwik tué au combat, Villars qui se retire octogénaire.

(2) Le duc François de Lorraine reçoit en échange le duché de Toscane et épouse Marie-Thérèse avec la perspective de devenir empereur.

(3) Michel Antoine.